

<http://s598926418.onlinehome.fr/snalc2015/spip.php?article985>



# OMERTA SUR LES RÉFORMES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

- Actualités - 2017/2018 -



Date de mise en ligne : lundi 30 avril 2018

---

Copyright © Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie  
d'Aix-Marseille - Tous droits réservés

---

## OMERTA

### SUR LES RÉFORMES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Par Anne-Marie LE GALLO-PITEAU, secrétaire nationale à l'enseignement professionnel et technologique

Article publié dans la [QUINZAINE UNIVERSITAIRE - #1416](#) - MAI 2018

**Quelle couleur veut-on nous faire avaler ? Les informations sont distillées au compte-gouttes depuis les audiences auprès du Ministre : interdiction est visiblement faite aux fonctionnaires du Ministère qui planchent sur le dossier de donner des précisions sur les modalités de mise en place de l'apprentissage. Les organisations syndicales sont testées sur différentes hypothèses issues du rapport CALVEZ- MARCON mais aucune information tangible n'est livrée. En bref, un gros écran de fumée bien inquiétant.**

### CE QUE NOUS SAVONS

**La conception des référentiels d'activité professionnelle est désormais dévolue aux branches professionnelles.** Génial quand on sait que lesdites branches sont en train d'être recomposées parce que les différents secteurs ont des intérêts divergents. Encore plus génial quand il n'en existe pas parce que c'est le cas ! Et ce pour le flux le plus important de nos élèves, à savoir le secteur tertiaire, c'est-à-dire le secrétariat, la gestion, l'administration.

Le MEDEF nous dit de nous adresser à l'« interprofessionnelle » qui a beaucoup de l'Arlésienne... Cela promet... Si le but avoué est de concevoir les diplômes plus rapidement, nous parions qu'il n'en sera rien et qu'au contraire ce sera notoirement plus long : d'ici que tout ce beau monde se mette d'accord, de l'eau pourra couler sous les ponts de la formation.

**Tous les diplômes devront être revus tous les cinq ans.** Cela peut paraître pertinent. Nous verrons à l'usage. Nous sommes néanmoins sceptiques sur des domaines où la technique évolue peu, tels que les services aux personnes ou les métiers d'art : les techniques d'écoute et de soins sont rôdées ; la taille d'un diamant est un art plutôt stable.

La seconde couvrira plusieurs familles de métiers sans qu'on ait de précisions sur les périmètres concrets. S'il est vrai qu'au sein de certains établissements des permutations d'élèves sont aujourd'hui autorisées au moment du passage de seconde en première, aucune étude sérieuse n'existe à ce jour pour évaluer l'ampleur de la pratique et pour transformer un pur empirisme en procédure normée. Nous craignons d'autant plus fortement que tout soit laissé à la discrétion des proviseurs qui ne manqueront pas d'y voir l'occasion d'économiser des heures professeurs en regroupant des classes pour le coup plus que disparates et hétérogènes.

**Des unités de formation d'apprentis vont être implantées dans tous les lycées professionnels et on va systématiquement inciter les jeunes à s'orienter vers l'apprentissage à tout moment de leur cursus.** Autrement dit, les professeurs de lycée professionnel vont continuer de former leurs élèves au travail et au comportement en milieu professionnel avec toutes les difficultés que cela comporte. Et dès que ces élèves seront jugés employables, au cours même de l'année (cf Rapport BRUNET), on les incitera à devenir apprentis là où, le cas échéant, ils pourront trouver des maîtres d'apprentissage.

En effet, si l'apprentissage est une voie de formation parfaitement honorable et que nous avons toujours défendu à rebours de tous nos concurrents syndicaux par souci de prise en compte de la diversité des élèves et des cursus, il comporte un fort risque ségrégatif. Ségrégation géographique entre les bassins d'emploi dynamiques et riches d'un

tissu dense d'entreprises et cette France dite « périphérique » où la déprise et le déclin ne sont pas que des mots. Ségrégation aussi entre secteurs d'activité demandeurs et les autres. Alors qu'on prône la « liberté du choix » jusque dans les lois mieux vaudra ne pas se tromper. Malheur à ceux qui choisiront une formation tertiaire en zone rurale plutôt qu'une formation industrielle en zone dense.

**Nous considérons que ces mesures vont à l'encontre des principes fondamentaux d'égalité républicaine sur l'ensemble du territoire, qu'elles contribueront à un déclassement aggravé des lycées professionnels, et augmenteront la déshérence des populations les plus vulnérables et la fracture territoriale, à l'opposé des objectifs revendiqués.**

### CE QUE NOUS IGNORONS

**Les durées des PFMP pourraient être « adaptées » aux contraintes locales.** Si on tente de nous rassurer sur le nombre de semaines de formation en milieu professionnel et l'absence de périodes d'observation contrairement aux recommandations du rapport CALVEZ-MARCON, il apparaît que les durées des PFMP pourraient être réduites dans les zones peu denses pour être remplacées par de l'enseignement professionnel supplémentaire. Comment jonglera-t-on avec les temps de service des professeurs ? Nul ne le sait. Encore une fois, où est l'égalité devant l'école ?

Rien n'est non plus annoncé quant à la façon dont les unités de formation d'apprentis vont être créées dans les établissements. On ignore si les classes seront séparées entre élèves et apprentis. On ignore si les professeurs verront ces classes incluses dans leurs obligations réglementaires de service ou s'ils seront payés séparément pour ces sections nouvelles. Nous sommes aujourd'hui particulièrement méfiants sur le sujet compte tenu des remontées du terrain qui depuis longtemps nous montrent des mixages forcés de publics de statuts différents, avec des résultats désastreux pour les apprentis, mais aussi des professeurs contraints d'évaluer en entreprise sur leur temps libre.

**Enfin, le doute existe sur le maintien des horaires actuels d'enseignement,** particulièrement pour les disciplines générales dont certains employeurs considèrent qu'elles sont moins importantes et moins directement utiles que les disciplines professionnelles. Nous craignons donc une nouvelle réduction des postes dans la voie professionnelle à la demande de Bercy et au profit des CFA privés.

**Bref, notre anxiété va grandissant et nous sommes préparés à défendre pour tous, un enseignement professionnel de qualité qu'il passe par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage.**

contact : [gesper@snalc.fr](mailto:gesper@snalc.fr)